

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avignon, le 9 juillet 2020

POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE Information-recommandation pour le jeudi 9 juillet Alerte niveau 1 pour le vendredi 10 juillet

La concentration d'ozone dans l'atmosphère en Vaucluse atteint le seuil d'information et recommandations prévu par les procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air.

Par délégation du préfet, AtmoSud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation de la procédure préfectorale d'**information-recommandation, aujourd'hui, jeudi 9 juillet 2020 depuis 12 h 00.**

Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution demain, le préfet de la zone de défense sud, déclenche la procédure d'**alerte** relative à la pollution de l'air par l'ozone pour la journée de **demain, vendredi 10 juillet 2020.**

Aujourd'hui, outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, le préfet de Vaucluse, décide le renforcement :

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- des contrôles de l'homologation des dispositifs d'échappements des véhicules par les forces de police et de gendarmerie ;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts.

S'ajoute **demain**, la mise en œuvre de la **mesure d'urgence** suivante:

- **Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales** autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h.

Pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>

- les recommandations sanitaires : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur>

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.

LES RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS D'UN PIC DE #POLLUTION

A L'ATTENTION DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET SENSIBLES

- FEMMES ENCEINTES,
- NOURRISSONS ET JEUNES ENFANTS
- PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS,
- PERSONNES ASTHMATIQUES,
- PERSONNES SOUFFRANT DE PATHOLOGIES CARDIOVASCULAIRES
- INSUFFISANTS CARDIAQUES OU RESPIRATOIRES,
- PERSONNES SE RECONNAISSANT COMME SENSIBLES LORS DES PICS DE POLLUTION ET/OU DONT LES SYMPTÔMES APPARAISSENT OU SONT AMPLIFIÉS LORS DES PICS.

ÉVITEZ LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES INTENSES, EN PLEIN AIR OU À L'INTÉRIEUR

REPORTEZ LES ACTIVITÉS QUI DEMANDENT LE PLUS D'EFFORT

EN CAS DE SYMPTÔMES OU D'INQUIÉTUDE,
PRENEZ CONSEIL AUPRÈS DE VOTRE PHARMACIEN, CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN OU CONTACTEZ LA PERMANENCE SANITAIRE LOCALE LORSQU'ELLE EST MISE EN PLACE

SI VOUS SENTEZ QUE VOS SYMPTÔMES SONT MOINS GÉNANTS QUAND VOUS RESTEZ À L'INTÉRIEUR
PRIVILÉGIEZ DES SORTIES PLUS BRÈVES QUE D'HABITUDE

ÉVITEZ DE SORTIR EN DÉBUT DE MATINÉE ET EN FIN DE JOURNÉE ET AUX ABORDS DES GRANDS AXES ROUTIERS

A L'ATTENTION DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

RÉDUISEZ ET REPORTEZ LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES INTENSES, EN PLEIN AIR OU EN INTÉRIEUR, JUSQU'À LA FIN DE L'ÉPISODE SI DES SYMPTÔMES SONT RESENTIS (FATIGUE, MAL DE GORGE, NEZ BOUCHÉ, TOUX, ESSOUFFLEMENT, SIFFLEMENTS, PALPITATIONS)

EN CAS DE GÊNE INHABITUELLE (PAR EXEMPLE : TOUX, MAL DE GORGE, NEZ BOUCHÉ, ESSOUFFLEMENT, SIFFLEMENTS), PRENEZ CONSEIL AUPRÈS DE VOTRE MÉDECIN OU PHARMACIEN

L'ENSEMBLE DE CES RECOMMANDATIONS SONT CONSULTABLES DIRECTEMENT SUR
[HTTP://SOCIAL-SANTE.GOUV.FR](http://social-sante.gouv.fr)

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

@prefet84
www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la folie
84905 AVIGNON Cedex 09